

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_003

Date de la convocation
23/01/2024

Date d'affichage
23/01/2024

Nombres de
Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/02/2024

Publication ou
notification le :
02/02/2024

Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20240130-2024_003-DE

L'an deux mil vingt quatre le : 30 Janvier
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, PIQUET
Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Création d'un Poste Permanent d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives
à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal
de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des
emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du
Comité Social Territorial (CST).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du
13 mai 2014,

Considérant la nécessité de créer un (1) emploi d'Adjoint d'Animation Principal
de 2ème Classe, en raison de l'avancement de grade de l'agent d'animation,

ARTICLE 2 :

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un (1) emploi d'Adjoint
d'Animation Principal de 2ème Classe, permanent à temps non complet à raison
de 15h hebdomadaire (15/35ième).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er février 2024,

— Filière : Animation

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20240130-2024_003-DE

Bremer
Levallois

- Cadre d'emplois : ... Adjoints territoriaux d'animation
- Grade : Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe
- Ancien effectif : zéro (0)
- Nouvel effectif : un (1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- alloue les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois
- inscrit au budget les dits crédits

Fait en Mairie les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_004

Date de la convocation
23/01/2024

Date d'affichage
23/01/2024

Nombres de
Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/02/2024

Publication ou
notification le :
02/02/2024

Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20240130-2024_004-DE



L'an deux mil vingt quatre le : 30 Janvier
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, PIQUET
Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Convention de Dénégement avec le Conseil Départemental

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que hors agglomération les interventions relatives à la viabilité hivernale sur le réseau routier départemental sont de la compétence du Conseil Départemental.

Cependant lors du déneigement du réseau communal par les services municipaux, ces derniers peuvent être amenés à emprunter des sections de routes départementales.

Les interventions des services municipaux sur les portions de routes départementales, en laissant la lame baissée (et en complète sécurité juridique) doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Madame le Maire rappelle la délibération n°2021_001 en date du 26 janvier 2021 et la convention en date du 22 février 2021.

Madame le Maire signale que la convention est arrivée à expiration et doit être renouvelée.

Madame le Maire propose la reconduction de la convention de coopération public-public à compter de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de rajouter cette délibération à l'ordre du jour,
- accepte de passer une convention de coopération public-public entre le département et la commune de Vernines concernant le service de viabilité hivernale sur le domaine public routier respectif, afin d'acter l'intervention du

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20240130-2024_004-DE



service communal sur le réseau routier départemental,
- autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Fait en Mairie les jours, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_005

Date de la convocation
23/01/2024

Date d'affichage
23/01/2024

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 7
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 01/02/2024

Publication ou
notification le :
02/02/2024

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 30 Janvier
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, PIQUET
Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Travaux 2024 : Demande de Subvention DETR 2024

Madame le Maire rappelle le programme de la Dotation d'Equipement des
Territoires Ruraux DETR 2024.

Madame le Maire présente les devis estimatifs des travaux de rénovation des
bâtiments communaux :

- Réfection et Isolation de l'Ancienne Mairie École pour un montant de 75
729,07 € HT, soit 90 874.88 € TTC
- Réfection de la Salle Maxime COUDERT pour un montant de 101 729,35 €
HT, soit 122 075,22 € TTC

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024
- Bâtiments Communaux.

Le plan de financement prévisionnel du programme s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux sur Bâtiment	177 458,42 €HT
Aléas et Imprévus (10%)	18 000.00 €HT
Maitrise d'oeuvre (15%)	26 500.00 €HT
TOTAL DEPENSES INV.	221 958,42 €HT

RECETTES INV.

DETR 2024 sollicitée	66 587,53 €
FIC 2024 sollicité	30 291,63 €

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20240130-2024_005-DE



Region 2024 sollicitée	35 391,68 €
Autofinancement de la Commune	89 687,58€
TOTAL RECETTES INV.	221 958,42 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux de réfection des bâtiments communaux projeté en 2024 tel qu'exposé ci-dessus,
- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2024,
- Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

Fait en Mairie les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

